

COMMUNE DE LA ROCHETTE

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRIMITIF 2025**

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif ainsi qu'au budget primitif ».

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**

L'objet de cette note est de présenter le budget primitif 2025 en parallèle des chiffres des comptes administratifs 2023, 2024 et du budget primitif 2025. Cette note synthétise trois projets de délibération :

- Le vote du compte de gestion 2024
- Le vote du compte administratif 2024
- Le vote du budget primitif 2025

## 1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte incertain, exposé lors du débat sur les orientations budgétaires du 10 mars 2025, un principe de prudence guide l'élaboration du budget 2025.

**Le budget primitif 2025 de fonctionnement de la commune s'établit à 6 601 846,55 €**

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024*	Budget primitif 2025
5 501 680,84 €	5 661 249,27 €	6 581 428,00 €	6 601 846,55 €

*\*Les crédits 2024 correspondent au cumul du budget primitif et de la décision modificative votée en décembre 2024*

### Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de clôture 2024 se présente ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<b>Recettes</b>		
Prévisions budgétaires totales	3 072 423,00 €	6 581 428,00 €
Recettes nettes	1 009 301,76 €	5 661 249,27 €
<b>Dépenses</b>		
Prévisions budgétaires totales	3 072 423,00 €	6 581 428,00 €
Dépenses nettes	1 392 997,77 €	5 099 460,18 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédent		561 789,09 €
Déficit	-383 696,01 €	

	Résultat de clôture 2023	Résultat exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024	Résultat cumulé 2024	Part affectée à l'investissement 2024 - 1068 2024	Résultat de clôture 2024 (à reporter en n+1)
<i>Investissement</i>	-303 356,64 €	-383 696,01 €	12 362,15 €	-674 690,50 €		-687 052,65 €
<i>Fonctionnement</i>	1 470 574,85 €	561 789,09 €		2 032 363,94 €	-674 690,50 €	1 357 673,44 €

#### Restes à réaliser 2024

Dépenses :	175 749,79 €
Recettes :	188 111,94 €
Solde :	12 362,15 €

Une partie importante du résultat de la section de fonctionnement 2024 viendra financer le déficit d'investissement 2024 (-687 052,65 €) et les investissements 2025.

**À noter :** il convient d'intégrer au budget primitif 2025 les résultats du foyer de résidence « La Chesnaie » à la suite de sa dissolution, ce qui porte le résultat de clôture :

- En investissement à -685 430,41 € (+1 622,24 € en 001),
- Et en fonctionnement à 1 358 892,55 € (+ 1 219,11 € en 002).

#### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
93 154,70 €	96 005,89 €	70 000 €	70 000 €

Ce chapitre reprend les remboursements de charges salariales et de traitements par l'assurance du personnel et la CPAM en cas de congés maladie, accidents de travail et congés maternité.

#### Budget primitif 2024 :

Il est prévu une recette prudente car elle est difficilement évaluable.

#### **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
556 230,01 €	747 975,44 €	528 849,15 €	607 950 €

Les recettes de ce chapitre sont principalement abondées par la facturation de la restauration scolaire, des accueils de loisirs et du multi-accueil ainsi que les redevances pour occupation du domaine public (RODP des antennes relais principalement).

#### Compte administratif 2024 :

En 2024, le montant des recettes a été supérieur à celui de 2023, en raison d'une hausse de la fréquentation des accueils de loisirs, des augmentations tarifaires décidées par le conseil municipal, et du rattachement des produits à l'exercice (13 mois de recettes sur un an).

#### Budget primitif 2025 :

Il est prévu une évolution du chapitre pour 2025 :

- En fonction des augmentations votées par le conseil municipal (+ 5 % sur les tarifs périscolaires 2023/2024, + 3,8% sur les tarifs périscolaires 2024/2025)
- D'une nouvelle augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs constatée à la rentrée de septembre 2024
- Et de l'inscription d'une recette de 20 000 €, pour la mise à disposition d'un agent de la mairie au CCAS, dans le cadre d'une convention.

### **Chapitre 73 – Impôts et taxes + Chapitre 731 – Fiscalité locale**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
3 622 844,95 €	3 546 186,58 €	3 549 500 €	3 529 900 €

On retrouve sur ce chapitre le produit des impôts locaux, l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération ainsi que les droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité. En 2024, la commune a été bénéficiaire du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 65 835 € et contributrice pour 16 343 €, soit un solde net de 49 492 €.

#### Compte administratif 2024 :

La baisse constatée en 2024 par rapport à 2023 provient essentiellement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), qui passent de 201 915,13 € en 2023 à 108 551,71 € en 2024, et qui s'explique par la baisse des ventes de logements.

#### Budget primitif 2025 :

Malgré l'augmentation des bases de taxe foncière (1,7 % hors locaux commerciaux), les prévisions des recettes sont en baisse sur le chapitre, la baisse des DMTO étant amenée à se poursuivre en 2025.

#### **Fiscalité :**

Pour 2025, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives et correspondant aux résultats définitifs de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre pour la France, publié par l'INSEE, ressort à +1,7 % sur un an (contre + 3,9 % l'année précédente).

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, pour le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il est proposé de maintenir le taux de 12,62 % et la majoration de 20 % votée pour la première fois en 2015.

A la lecture de l'état 1259 reçu récemment par la commune, les produits attendus s'élèvent à 2 560 000 € en 2025.

### **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
1 028 685,94 €	1 063 990,16 €	804 500 €	845 100 €

Ce chapitre reprend principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF), les dotations (CAF, Département), les compensations fiscales de l'Etat et la dotation de solidarité rurale.

#### Compte administratif 2024 :

En 2024, il a été constaté une augmentation importante des recettes sur ce chapitre par rapport à 2023, essentiellement en raison de dotations de la CAF en faveur des activités extra et périscolaires et de la crèche. Cette hausse s'explique par la mise en place du « bonus » lié à la convention territoriale globale, qui a remplacé le contrat enfance jeunesse, d'une part, et à l'augmentation des fréquentations, d'autre part. Il s'agit de la deuxième hausse consécutive : les dotations de la CAF ont progressé de 27% entre 2022 et 2023 (de 470 à 595 k€), puis de 14% entre 2023 et 2024 (de 595 k€ à 677 k€).

#### Budget primitif 2025 :

Il est prévu une augmentation de 55 000 € par rapport aux prévisions du budget primitif 2024, pour ajuster les prévisions aux augmentations constatées ces dernières années et tenir compte de la hausse de la fréquentation des activités extra et périscolaires observée depuis septembre 2024.

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
158 835,34 €	153 138,46 €	130 000 €	130 000 €

Ce chapitre concerne essentiellement les recettes issues des loyers communaux (logements et maison médicale), de la location du bureau de Poste, des salles communales et du gymnase René Huard au lycée professionnel.

Compte administratif 2024 :

La différence constatée est fonction des aléas des occupations.

Budget primitif 2025 :

Il est budgété 130 000 €, par mesure de prudence.

### **Chapitre 76 – Produits financiers**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
3,85 €	4,20 €	4,00 €	4,00 €

Ce chapitre concerne les produits de participation de la Caisse d'Épargne.

### **Chapitre 77– Produits exceptionnels**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
21 882,92 €	27 634,41 €	0 €	18 000 €

Sont inscrits à ce chapitre les produits des cessions, les annulations de mandats, les pénalités sur les marchés et certains remboursements d'assurance.

Compte administratif 2024 :

Le montant s'explique essentiellement par :

- Le remboursement d'un trop perçu par Sofaxis (la compagnie d'assurances qui rembourse une partie des salaires des agents en congés maladie) ;
- Le remboursement d'un trop perçu de Direct Energie à la suite de la mise en place de « l'amortisseur électricité »
- Un dégrèvement des impôts à la suite d'une erreur sur le calcul de la taxe foncière

Budget primitif 2025 :

Une enveloppe prévisionnelle prudente est prévue, s'agissant de produits exceptionnels.

### Chapitre 042– Transfert entre sections

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
20 043,13 €	26 314,13	28 000 €	42 000 €

Ce chapitre reprend les écritures du chapitre 040 de la section « dépenses d'investissement » qui correspond à l'amortissement des subventions.

### **B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
4 838 329,83 €	5 099 460,18 €	6 581 428 €	6 601 846,55 €

### Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
		1 083 828,85 €	853 116,55 €

Ce chapitre reprend les écritures présentées au chapitre 021 de la section d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et alloué aux recettes de la section d'investissement.

### Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
1 418 754,03 €	1 472 239,53 €	1 739 896 €	1 722 600 €

Ce chapitre de dépenses est le deuxième poste de charges après les frais de personnel. Il recense l'ensemble des moyens en fonctionnement mis à disposition des services dans l'exercice de leurs missions. Il est donc essentiel, en réponse à nos obligations en matière de sécurisation, de maintenance et d'entretien du patrimoine. Il comporte également les frais de prestations de services, d'électricité, de chauffage, ainsi que la quasi-totalité des marchés publics.

### Compte administratif 2024 :

Les crédits consommés au chapitre 011 ont connu une légère augmentation en 2024 par rapport à 2023. Ceci s'explique principalement par le rattachement des factures d'octobre, novembre et décembre 2023 à l'exercice 2024 pour la restauration scolaire (+ 78 212 €, soit 15 mois payés sur une année).

À contrario, les dépenses d'énergie ont connu une légère baisse en 2024 par rapport à 2023 (-23 410 €), du fait du ralentissement de la hausse des prix d'une part, et des décisions prises en faveur des économies d'énergie (rénovation de l'éclairage public, extinction de nuit, rénovation thermique des écoles, baisse de la température dans les bâtiments publics), d'autre part.

### Budget primitif 2025 :

Les crédits prévus au chapitre 011 subissent une diminution de budget primitif à budget primitif, passant de 1 739 896 € à 1 717 000 €. Cette diminution est principalement due au réajustement de la ligne « énergie et l'électricité », en rapport avec le niveau des dépenses observé au dernier trimestre 2024.

La ligne 61351, correspondant à la location de matériel roulant, passe de 20 k€ à 50 k€ afin d'intégrer le coût de la location avec option d'achat pour le remplacement du camion du service technique, volé au courant de l'été 2024.

## **Chapitre 012 - Dépenses de personnel**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
2 861 534,64 €	3 059 827,98 €	3 080 000 €	3 346 370 €

### Compte administratif 2024 :

Les dépenses de personnel ont augmenté de 7,10 % en 2024. En effet, l'exercice N-1 s'est vu impacté par :

- L'augmentation en année pleine du point d'indice (+ 1,5 %)
- 9 points majorés pour les catégories C (mesures applicables depuis le 1er juillet 2023).
- Attribution de 5 points majorés à l'ensemble des agents de la fonction publique, toutes catégories confondues.
- L'évolution des carrières et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le versement de la deuxième partie de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant de 17 163 € (non reconduite)
- L'augmentation du SMIC

### Budget primitif 2025 :

Aussi, au 1er janvier 2025, une mesure liée aux garanties minimales de la couverture prévoyance est venue augmenter le taux de cotisation des agents. À ce titre, la collectivité a compensé cette hausse avec l'augmentation du montant de la participation obligatoire pour les 7 agents adhérents au contrat, soit 12 € au lieu de 7 €.

La collectivité a également signé un contrat d'adhésion au centre de visite médicale préventif MEDISPACE, à effet au 1er janvier 2025. Le coût pour l'année 2025 comprendra :

- L'inscription de la collectivité au dispositif : 300 €
- L'abonnement annuel : 2 730 €
- L'achat des passeports santé : 2 350 €
- Le déroulement des visites médicales : 2 900 €

Soit un coût TTC d'environ 10 000 €.

Ce tarif sera dégressif les années suivantes, sachant que l'inscription de la collectivité et l'achat des passeports santé sont dus uniquement la 1ère année du contrat. De plus, les visites médicales auront lieu tous les 2 ans pour chaque agent, soit en 2027.

Enfin, une augmentation du contrat d'assurance statutaire est prévue, faute de quoi l'assureur aurait rompu le marché. L'impact de la réforme des retraites et l'influence de l'âge, particulièrement visible sur les absences, a conditionné la tarification obtenue. Selon le Centre de Gestion, l'évolution du risque au cours des 6 prochaines années du marché (hausse de la moyenne d'arrêt, hausse du coût des indemnités journalières sur l'effet de la pyramide des âges...) participe à la hausse tarifaire. Par conséquent, le taux de cotisation employeur passant de 8,45% à 10,05% en 2025, la hausse de cotisation est évaluée à + 19 500 € par rapport à 2024.

En conséquence, les crédits vont être portés à 3 346 370 € en 2025 contre 3 080 000 € en 2024.

#### **Chapitre 014 - Atténuation de produits**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
24 149,04 €	21 850,72 €	101 000 €	66 000 €

Ce chapitre comptabilise le prélèvement de l'Etat sur les recettes des impôts locaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux (25%), la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et les remboursements de produits d'impôts locaux perçus à tort.

La commune ayant atteint le taux minimum de logements sociaux de 25%, elle n'est désormais plus redevable du prélèvement de l'État, qui s'élevait à 5 500 € en 2024.

#### Compte administratif 2024 :

Le chapitre est stable.

Budget primitif 2025 :

Les crédits prévus sont inférieurs aux prévisions 2024, afin de tenir compte des dépenses réelles des derniers exercices.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
265 703,17 €	259 130,27 €	277 977,15 €	282 760 €

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, les cotisations aux syndicats intercommunaux, les subventions au CCAS et aux associations.

Compte administratif 2024 :

Il est constaté une baisse des dépenses sur ce chapitre, compte tenu de la dissolution du syndicat intercommunal La Chesnaie. Les subventions aux associations et au CCAS ont augmenté, passant de 123 948 € en 2023 à 140 215 € en 2024.

Budget primitif 2025 :

Il est proposé une augmentation des crédits, afin de tenir compte d'une légère hausse des subventions au CCAS et aux associations.

**Chapitre 66 - Charges financières**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
20 677,36 €	33 013,81 €	36 000 €	52 000 €

Compte administratif 2024 :

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts d'emprunt et la régularisation des intérêts courus non échus (ICNE). L'augmentation constatée au compte administratif 2024 est consécutive au prêt de 550 000 € contracté en 2023 auprès de la Banque Postale.

Budget primitif 2025 :

Il est proposé une augmentation des crédits au BP 2025, en vue de la souscription d'un nouvel emprunt qui financera les projets d'investissement à venir.

### **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
31 504,00 €	31,08 €	2 000 €	2 000 €

Il peut s'agir par exemple de titres de recettes annulés au titre de l'exercice précédent ou de franchises contractuelles des assurances. Le montant exceptionnel constaté en 2023 correspond au remboursement du filet de sécurité énergie.

### **Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
1 191,79 €	1 726,00 €	1 726 €	7 000 €

Ce chapitre correspond notamment aux provisions pour litiges et pour dépréciation des titres non soldés émis depuis plus de 5 ans (créances douteuses).

### **Chapitre 042 - Transfert entre sections**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
214 815,80 €	251 640,79 €	259 000 €	270 000 €

La dotation d'amortissement et les écritures de cession sont imputées sur ce chapitre, qui s'équilibre avec le chapitre 040 de la section recettes d'investissement.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations (mobilier, matériel informatique, véhicules, etc.).

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif d'investissement 2025 de la commune s'établit à 3 272 427,35 €.

### A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
995 314,28 €	1 009 301,76 €	3 072 423 €	3 272 427,35 €

Les principales recettes d'investissement pour l'exercice 2025 sont (estimations) :

- Autofinancement (virement de la section de fonctionnement) 853 116 ,55 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour financer le déficit 2023 de la section d'investissement et les RAR : 674 690,50 €
- Les subventions d'équipement : 357 000 €, correspondant au fonds vert versé par l'État pour l'installation de pompes à chaleur dans les écoles
- Les dotations aux amortissements 270 000 €
- Le FCTVA 100 000 €
- La taxe d'aménagement 10 000 €
- Un emprunt de 800 000 € pourra être réalisé en fonction de l'avancement de grands projets d'investissement (installation de pompes à chaleur dans les écoles, création du parc urbain forestier, création de locaux pour le club ado, achat d'un terrain pour la construction du futur centre technique municipal) dont les subventions seront perçues ultérieurement

### **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
		1 083 828,85 €	853 116,55 €

Ce chapitre reprend les écritures présentées au chapitre 023 de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et alloué aux recettes de la section d'investissement.

## Chapitre 10 – Dotations, fonds divers

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
209 550,05 €	516 595,95 €	539 061,15 €	784 690,50 €

Le FCTVA, les recettes liées à la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé composent ce chapitre.

### Compte administratif 2024 :

La hausse de ce chapitre entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la hausse des excédents de fonctionnement capitalisés, qui sont passés de 146 k€ en 2023 à 399 k€ en 2024. Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice précédent.

### Budget primitif 2024 :

Il est prévu les recettes suivantes :

- FCTVA : 100 000,00 €
- Taxe d'aménagement : 10 000,00 €
- Affectation du résultat 2024 : 674 690,50 €

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
20 948,43 €	229 556,66 €	390 533,00 €	553 111,94 €

Les deux subventions inscrites concernent principalement le Fonds vert pour la rénovation thermique des écoles (188 111,94 de restes à réaliser et 357 000 pour l'installation de pompes à chaleur), et le reliquat du fonds de concours de la CAMVS pour 3 000 €

## Chapitre 16 – Emprunts et dettes

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
550 000,00 €	0 €	800 000,00 €	800 000,00 €

L'emprunt de 550 000 € prévu en 2023 a été réalisé ; pas d'emprunt souscrit en 2024. Un emprunt de 800 000 pourra être mobilisé en 2025 en fonction de l'avancement de grands projets d'investissement (installation de pompes à chaleur dans les écoles, création du parc urbain forestier, création de locaux pour le club ado, achat d'un terrain pour la construction du futur centre technique municipal) dont les subventions seront perçues ultérieurement.

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
0 €	11 508,36 €	0 €	0 €

La somme perçue en 2023 est une recette exceptionnelle, versée par la Commune de Melun pour sa participation aux travaux de réhabilitation de la Rue Cézanne, qui est en partie située sur son territoire.

## Chapitre 040 – Transfert entre sections

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
214 815,80 €	251 640,79 €	259 000,00 €	270 000,00 €

Ce chapitre reprend les écritures du chapitre 042 de la section « dépenses de fonctionnement » (dotations aux amortissements).

## **B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
1 428 572,88 €	1 392 997,77 €	3 072 423,00 €	3 272 427,35 €

Le programme d'investissement est réalisé en fonction des besoins identifiés comme prioritaires, du niveau de l'endettement, des capacités d'autofinancement et des possibilités de co-financement par le biais des subventions.

## Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté

Le déficit antérieur reporté en 2024 est de 685 430,41 €.

## Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
137 712,33 €	0 €	10 000 €	10 000 €

Ce chapitre permet de rembourser d'éventuels trop perçus de taxe d'aménagement.

## Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts et dettes

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
137 712,33 €	166 401,22 €	170 000,00 €	180 000,00 €

Le remboursement en capital des emprunts contractés par la commune est repris à ce chapitre. Impact en 2023 et 2024 de l'emprunt de 550 000 €. La hausse prévue correspond à l'impact d'un éventuel nouvel emprunt en 2025.

## Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
460,85 €	52 464,91 €	81 000,00 €	154 000,00 €

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels et les frais d'études sont comptabilisés à ce chapitre. Les études prévues en 2025 concernent l'installation de pompes à chaleur dans les écoles, la création du parc urbain forestier, la construction du local jeunesse pour le club ado et l'extension de la vidéoprotection.

## Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
125 812,67 €	4 189,47 €	80 000,00 €	94 000,00 €

Les dépenses observées en 2024 correspondent à l'adhésion au service Orange Cyberdéfense via la CAMVS et à la participation au déploiement d'une borne de recharge pour véhicule électrique avec le SDESM.

Les crédits inscrits au budget correspondent principalement à la participation de la commune auprès du SDESM pour l'enfouissement des réseaux de la rue Corot, tranche 3.

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

## Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
1 107 080,56 €	1 028 128,04 €	2 280 066,36 €	2 095 488,58 €

On retrouve sur ces chapitres les opérations d'investissement liées aux travaux, constructions et acquisitions.

Les principales dépenses prévues sur l'exercice 2025 sont les suivantes (montants TTC) :

- Financement du déficit d'investissement et RAR 2024 : 685 430,41 €
- Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur dans les écoles : 612 000 €
- Création d'un parc urbain forestier sur les parcelles acquises rue Honoré Daumier. Le montant total de l'opération est estimé à 1,2 M€. La dépense prévisionnelle pour 2025 est de 500 000 €
- Création de locaux pour le club Ado et extension du centre de loisirs. Le montant total de l'opération est estimé à 1,2 M€. La dépense prévisionnelle pour 2025 est de 300 000 €
- Poursuite des travaux d'optimisation de l'éclairage public : 205 900 €
- Achat d'un terrain pour la construction du futur Centre Technique Municipal : 100 000 €
- Travaux de réagencement de la maison médicale : 39 000 €
- Aménagement de la salle du conseil municipal : 20 000 €

### Chapitre 040– Transfert entre sections

Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Crédits 2024	Budget primitif 2025
20 043,13 €	26 314,13	28 000 €	42 000 €

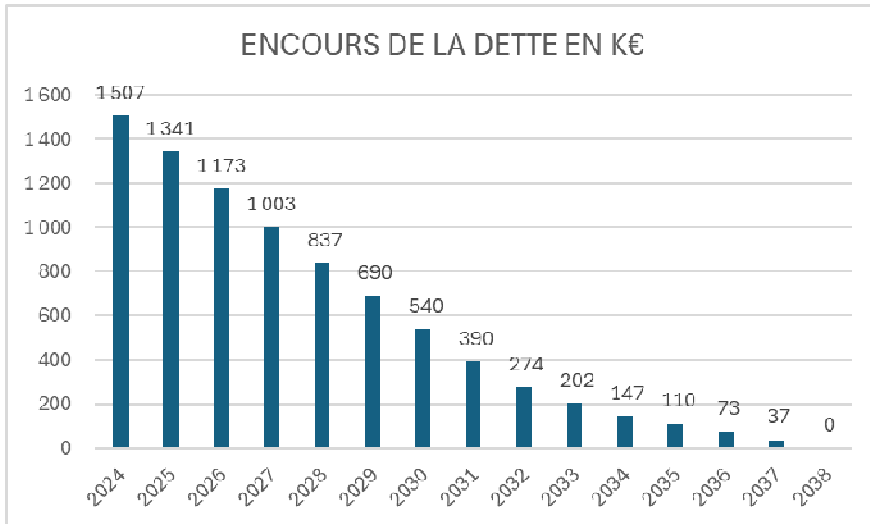
Ce chapitre correspond à l'amortissement des subventions d'investissement. Il reprend les écritures du chapitre 042 de la section « recettes de fonctionnement ».

### STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est de 1 507 278 €. L'encours de la dette, n'est pas exposé au risque de hausse des taux car les 5 emprunts en cours sont uniquement à taux fixe.

Analyse de l'encours	2022	2023	2024	Référence (*)
<b>Encours total de dette au 31/12</b>				
En k€	1 237	1 660	1 507	
En €/habitant *	316	424	385	671

(\*) Source OFGL, déc. 2023, communes de 3500 à 4 999 habitants



MD 27/03/2025